



Collège Aliénor d'Aquitaine, Bordeaux
Dossier de recrutement 2024-2025
Classes à Horaires Aménagés
Théâtre

Attention, les élèves ne peuvent candidater que sur un seul dispositif.

Nom de l'élève : Prénom :

École/Collège actuel(le)

Nom du père : Prénom : Tél :

Nom de la mère : Prénom : Tél :

Adresse postale de l'élève :

Courriel (**obligatoire pour convocation**) :

La Classe à Horaires Aménagés Théâtre

Les élèves ont deux heures de pratique théâtrale par semaine en atelier au TnBA. Ce temps de pratique sur le plateau, encadré par un comédien et/ou un(e) enseignant(e), permet de travailler l'espace, la voix, le regard, le corps, le mouvement, l'imaginaire. Les textes abordés et les spectacles vus dans le cadre d'une école du spectateur servent également à développer une éducation culturelle du théâtre et à aiguiser l'esprit critique. La tenue d'un carnet de bord favorise le lien entre ces différents axes de travail parallèlement à l'étude de l'histoire littéraire et à l'explication des œuvres lors des cours de français.

Le recrutement en Classe à Horaires Aménagés Théâtre

Comment intégrer la classe ?

Les élèves désireux d'intégrer la classe théâtre doivent retourner cette fiche COMPLÈTE pour **15 mars 2024 dernier délai** par courrier/courriel au Collège Aliénor d'Aquitaine 16 Rue Dom Devienne, 33800 Bordeaux.

Les **auditions** auront lieu le **27 mars 2024** entre 13h et 16h
Les **convocations** seront **envoyées par mail. Chaque enfant est convoqué à un horaire précis.**
ATTENTION ! SANS CONVOCATION PAS D'AUDITION.

Pour le jour des auditions:

Nous cherchons des élèves enthousiastes et motivés qui aiment jouer et **savent s'intégrer dans un groupe.** Les élèves apprennent un petit texte de leur choix (afin de rendre compte de leurs goûts et intérêts) et viennent le présenter, ensuite nous leur proposons des improvisations en groupe.

Motivations (manuscrites) de l'élève pour intégrer la section :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

L'engagement dans une classe à horaires aménagés vaut pour les 4 années du collège et pour assister à des représentations théâtrales (y compris le soir à partir de l'année de quatrième) dans le cadre de l'école du spectateur.

Les **résultats des auditions** seront communiqués **après** la commission qui aura lieu au plus tôt au retour des **vacances de Pâques.**

Signature des parents

Signature de l'élève